



CONSEIL MUNICIPAL

PROCES-VERBAL

SEANCE DU

20 NOVEMBRE 2025

PROCES VERBAL

DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 20 novembre 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le 20 novembre à vingt heures, les membres du Conseil Municipal de la commune de Brette-les-Pins, régulièrement convoqués, se sont réunis en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Stéphane FOUCHARD, Maire.

Date de convocation : 10 novembre 2025

Date d'affichage : 10 novembre 2025

Etaient présents : M. Stéphane FOUCHARD, M. Denis HERRAUX, M. Christian BONNIN, Mme Véronique CORMIER, M. Giovani FOULADOUX, M. Fabien LEBAS, Mme Odile GODIN, Mme Anne-Laure CORREIA, Mme Sandrine CHEVRAY, M. Alain DOBREMEL, M. Patrice POUILLET, Mme Laurence HUBERT, M. Éric BEVILLON, Mme Loëtitia MAILLARD, Mme Laurence WATTEAU, Mme Isabelle BERTHE et M. Grégory LEBLANC.

Etaient excusés : Mme Laëtitia BOIS a donné pouvoir à M. Giovani FOULADOUX. Mme Jessica RENAUT a donné pouvoir à Mme Odile GODIN.

Nombre de membres en exercice : 19

Nombre de membres présents : 17

Nombre de pouvoirs : 2

Nombre d'absents : 2

Votants : 19

L'ordre du jour comportait les points suivants :

1. Désignation du secrétaire de séance.

2. Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 16 octobre 2025.

3. Vie économique et financière.

 3.1. *Validation du prestataire pour les assurances.*

 3.2. *Rémunération des jours du Compte Epargne Temps.*

 3.3. *Départ à la retraite de 3 agents.*

 3.4. *Recensement de la population : recrutement d'agents recenseurs et modalité de rémunération.*

 3.5. *Virement de crédits n°2.*

 3.6. *Demande de subvention Contrat Région Pays de la Loire 2026.*

4. Affaires scolaires et sociales.

 4.1. *Retour conseil d'école du 10 novembre 2025.*

5. Affaires culturelles et communication.

 5.1. *Retour sur les différentes manifestations de la commune.*

6. Informations diverses.

 6.1. *Informations communautaires.*

 6.2. *Informations municipales.*

 6.3. *Questions diverses.*

Date de l'affichage du procès-verbal de la séance : le 21 novembre 2025

1. Désignation du secrétaire de séance.

Conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il convient de désigner le secrétaire de séance pour la durée de la séance du Conseil Municipal.

Il est proposé au Conseil Municipal de désigner Madame Véronique CORMIER.

Adopté à l'unanimité.

2. Approbation du Procès-Verbal de la précédente séance du Conseil Municipal.

Adopté à l'unanimité

3. Vie économique et financière / Ressources humaines.

(Rapporteurs : Christian BONNIN / Stéphane FOUCARD)

3.1. Validation du prestataire pour les assurances.

Compte tenu des éléments reçus ce jour, ce point est reporté au prochain Conseil Municipal.

3.2. Rémunération des jours du Compte Epargne Temps.

Monsieur Christian Bonnin, Maire-Adjoint en charge des finances, explique que la commune a instauré le Compte Epargne-Temps (CET) en 2018. La délibération initiale ne prévoit pas le paiement des jours épargnés. Il convient, parce qu'une situation l'impose, d'amender notre délibération pour que les jours capitalisés par un agent sur son CET puissent lui être payés. Afin d'avoir une réflexion plus globale et prendre en compte les situations les plus récurrentes dans la vie d'une collectivité, il est proposé au Conseil de permettre le paiement des jours de CET dans les trois cas suivants :

- *Retraite pour invalidité* ;
- *Décès de l'agent* ;
- *Inaptitude à toutes fonction de la collectivité*.

En prenant en compte ce qu'impose le cadre légal, M. Bonnin propose d'adopter les rémunérations suivantes (*derniers montants connus au 1^{er} janvier 2024*) pour les trois situations exposées ci-dessus :

- 150€/j pour un agent de catégorie A ;
- 100€/j pour un agent de catégorie B ;
- 83 €/jour pour un agent de catégorie C.

Il rappelle que le nombre de jours capitalisables sur un CET est fixé à 60 au maximum. En cas de mutation de l'agent, les jours sont monnayables et peuvent faire l'objet d'une négociation entre l'agent, la collectivité de départ et la collectivité d'accueil.

Adopté à l'unanimité.

3.3. Départ à la retraite de 3 agents.

Deux agents ont fait ou vont faire valoir leur droit à la retraite ; un troisième, suite à un avis émis par le Conseil Médical, va être placé en retraite pour invalidité (1 ATSEM au 1^{er} août 2025 ; 1 adjointe technique au 1^{er} janvier 2026 ; 1 adjointe technique au 1^{er} trimestre 2026).

Au regard de ce qui a déjà été mis en place par le passé, Monsieur le Maire propose d'offrir *un « soin bien être »* pour chacune des collaboratrices concernées. Ce cadeau sort du cadre autorisé et vient compléter les droits ouverts pour chaque agent grâce à la cotisation de 222 €/agent versée par la commune au Comité National d'Action Sociale chaque année. Il rappelle que dans ce cadre le CNAS verse un montant de 187 € minimum par agent + 10 € par année supplémentaire au-delà de 5 ans pour un départ à la retraite.

Interventions :

Il est proposé d'acheter ces trois soins à l'institut « Les secrets de beauté » de Brette-les-Pins.

Adopté à l'unanimité

3.4. Recensement de la population : recrutement d'agents recenseurs et modalité de rémunération.

Le recensement de la population communale est prévu du 15 janvier 2026 au 14 février 2026. La commune est divisée en trois secteurs appelés « *districts* ». Monsieur le Maire explique qu'il convient de créer, temporairement, trois postes d'agents recenseurs vacataires pour faire face à cette obligation légale.

Il propose à l'assemblée délibérante de valider les montants de la rémunération des agents recrutés. Les montants sont librement fixés et ont été arbitrés en Bureau Municipal au regard des pratiques alentours. Il propose la rémunération suivante :

- District : 100 € ;
- Foyer recensé : 4 € ;
- ½ journée de formation : 50 € ;
- Tournée de reconnaissance : 50 € ;
- 100 € de forfait kilométrique ;
- Prime qualité retour : 50 € si taux d'enregistrement supérieur à 75 % / 50 € si retour 100 % ;
- Prime coordonnateur : 100 €.

En contrepartie, la collectivité se verra verser une « dotation forfaitaire pour recensement » d'un montant de 3 688 €.

Adopté à la majorité avec 1 abstention.

3.5. Virement de crédits n°2.

Monsieur Christian Bonnin propose d'effectuer une régularisation des reprises de subventions rattachées aux biens immobilisés sur les années antérieures.

Chapitre	Compte imputation	Opérations	Diminution des emplois	Augmentation des emplois
Section d'investissement				
10	10226 – taxe d'aménagement			+100 €
13	1391 – Subventions d'équipement			+12838 €
20	2051 – concessions et droits similaires	113		+1200 €
23	231 – Immobilisations corporelles en cours		-14 138 €	
Total section investissement			-14 138 €	+14 138 €

Adopté à l'unanimité.

3.6. Demande de subvention Contrat Région Pays de la Loire 2026.

Monsieur le Maire rappelle que dans le cadre du *Contrat Régional Pays de la Loire 2026*, la somme de 391 400 € a été allouée à la Communauté de Communes du Sud-Est Manceau. Depuis l'abandon du projet d'habitat inclusif sur la commune de Challes, la Communauté de Communes a proposé de « redistribuer » 250 000 € initialement fléchés sur le projet challois. Il convient de « saisir » cette opportunité de financement (garanti en cas d'éligibilité) pour finir ou anticiper certains travaux de la commune.

Lors du Conseil Municipal du 16 octobre 2025, une délibération a déjà été prise pour une demande de subvention correspondant à 70 % d'une dépense de 67 996,96 € HT comprenant les menuiseries des classes de l'école Chantefables ainsi que l'isolation par « floconnage » du restaurant scolaire. Cependant, il faut que deux conditions très techniques soient respectées. Ces seuls travaux ne nous rendront pas éligibles au Contrat Région.

Ainsi, après avoir travaillé le sujet avec la technicienne en charge du dossier à la CdC, il propose que le Conseil Municipal valide un plan de financement complété pour que le dossier coche tous les critères d'éligibilité avec des travaux qui concerneront le mode de chauffage et la mise en place d'une Gestion Technique de Bâtiments, à l'école *Chantefables*, au plus tard en 2028. L'investissement total représente environ 178 000 euros sur lesquels la commune récupérera, au titre du Contrat Région, 105 250 euros (arbitrage du bureau communautaire du 12 novembre 2025).

Interventions :

Monsieur Denis Herraux émet des doutes sur l'obtention de cette subvention. Il attend le retour de la Région. Monsieur Grégory Leblanc s'interroge sur la date où le mode de chauffage serait changé : pourquoi attendre 2028 ?

Monsieur le Maire répond que cela permettrait de demander de la DETR en 2026 pour le projet de rénovation et/ou d'agrandissement de notre ERP accueillant le service public de bibliothèque. Mme Torrès, Sous-Préfète de notre arrondissement, nous a rendu visite cet été et avait été séduite par l'idée de cette rénovation au cœur de notre centralité ; elle nous avait « assuré » un regard bienveillant de sa part en cas de demande de DETR sur ce projet en 2026. L'argent du Contrat Région n'était alors pas prévu et la Commission Cadre de Vie réunie en septembre avait priorisé la fin des travaux à l'école, avec une demande de DETR sur ces travaux en 2026, et donc un renvoi de la rénovation de l'ERP accueillant le service public de bibliothèque à 2027. Pour obtenir l'argent du Contrat Région, nous devions remplir un certain nombre de critères techniques ; les seuls travaux prévus à l'école et priorisés par la Commission ne suffisaient pas et nous avons donc choisi d'inclure, en lien avec la technicienne chargée de ce dossier pour le Sud-Est Manceau, le changement de notre mode de chauffage, investissement qui s'imposera à nous par la Loi dans les années à venir. L'argent ainsi obtenu grâce au Contrat Région (105 250 €) permet dès lors de financer la fin des travaux de l'école en 2026 sans « griller » notre cartouche DETR. Cet argent étant mobilisable sur 3 exercices (26, 27 ou 28), le reliquat affecté aux travaux sur un nouveau mode de chauffage peut dès lors être « planifié ». Ainsi, cet échelonnement permettrait de réaliser les 2 projets sans faire peser l'ensemble des investissements sur un ou deux exercices budgétaires. Au final, il s'agit d'adopter une stratégie de pluri-annualisation des investissements qui permettrait de continuer à mettre en place, au fil de l'eau, des projets nécessitant des budgets moindres ou encore des investissements planifiés et réguliers comme la réfection des chaussées par exemple. Pluri-annualiser les « gros » investissements est plus vertueux et plus prudent.

Adopté à la majorité avec 1 abstention.

4. Affaires scolaires et sociales.

Madame Isabelle Berthe, adjointe aux affaires scolaires, fait un retour sur le Conseil d'Ecole qui a eu lieu le lundi 10 novembre 2025. Elle indique que celui-ci s'est très bien passé. Elle note la présence de Madame l'Inspectrice de l'Education Nationale de notre circonscription. Une baisse des effectifs est à prévoir à la rentrée scolaire 2026 : 25 départs en juin 2026 contre 15 arrivées en 2026.

Interventions :

Madame Sandrine Chevray fait remarquer que depuis 2 ans, il n'y a plus de remontées négatives de l'école. Madame Isabelle Berthe lui répond que cela est dû à un gros travail de management de la DGS auprès des agents, de l'encadrement de ces derniers par notre nouvelle référente périscolaire. Elle ajoute que l'arrivée du prestataire de restauration a permis d'alléger la gestion du personnel. Les agents peuvent davantage se recentrer sur les missions d'animation en proposant des activités sportives, culturelles ou artistiques. D'ailleurs, les enseignants ont confirmé que les enfants étaient dans de meilleures conditions pour se remettre au travail après la pause méridienne. Ils sont moins excités.

5. Affaires culturelles et communication.

Madame Véronique Cormier, Maire-Adjointe en charge des affaires culturelles indique que le concours des oiseaux a été un réel succès et a réuni beaucoup de monde. Elle rappelle le concert de l'école de musique communautaire le 20 décembre prochain ainsi que le concert de Noël prévu dimanche 7 décembre, en l'église de Brette, au lendemain du Marché de Noël prévu samedi 6 de 15h à 21h.

6. Informations diverses.

(Rapporteurs : Christian BONNIN, Stéphane FOUCHEARD, Véronique CORMIER, Isabelle BERTHE, Denis HERRAUX)

6.1. Informations communautaires.

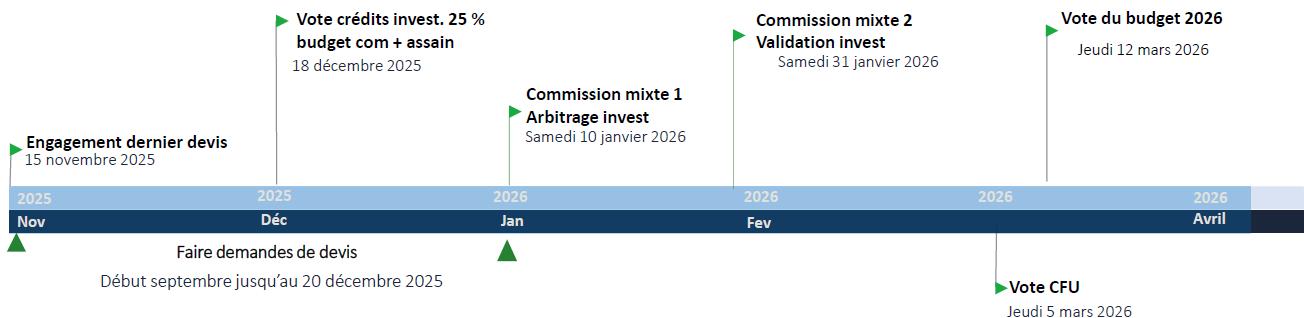
Interventions :

Monsieur Giovani Fouladoux fait part de son mécontentement en expliquant qu'à la lecture de la notice du prochain Conseil Communautaire, tout était fait pour qu'il soit répondu NON au futur projet de piscine communautaire.

Monsieur le Maire lui répond que ce qui fait débat, ce sont les montants de dépenses de fonctionnement annoncés. Il précise qu'il a bien fait remarquer en bureau communautaire que le budget de fonctionnement de l'école de musique était de 500 000 € pour 380 élèves.

6.2. Informations municipales.

➤ Monsieur Christian Bonnin présente l'échéancier budgétaire 2026 en précisant bien que les dates de vote du budget seraient respectées uniquement si tout allait bien c'est-à-dire si le SGC fournissait bien tous les éléments financiers. Il précise qu'en raison des élections en mars 2026, le délai de vote du budget est décalé au 30 avril en lieu et place du 15 avril.



➤ Monsieur Denis Herraux indique que 3 « abris bacs » ont été installés : salle des glycines, résidence Fresnais Moitet et salle polyvalente, ainsi que le composteur collectif près du restaurant scolaire.



A cette occasion, une chargée de mission du Pays du Mans est venue faire une sensibilisation auprès des locataires de la résidence Fresnais Moitet. Cela a permis également un temps de convivialité entre les locataires et les agents municipaux.

➤ Monsieur le Maire se réjouit que la commune ait obtenu sa première fleur « Paysages de nos Villes et Villages Fleuris ». C'est le fruit d'un travail commun des services techniques et des élus sur un mandat complet. Il remercie les agents.



➤ Monsieur Denis Herraux présente un tableau synthétisant les travaux en voirie réalisés au cours des trois dernières années. Il remercie l'agent comptable de la collectivité pour sa rapidité à lui communiquer les éléments budgétaires.

TRAVAUX DE VOIRIES SUR CES TROIS DERNIERES ANNEES																	
tx faits			devis en cours			ENFOUSSEMENTS			MATS/ ECP			ENROBÉS			TROTTOIRS/BORDURES		
Rues	montant ht	Montant ttc	budget	montant ht	montant ttc	budget	montant ht	montant ttc	budget	montant ht	montant ttc	budget	montant ht	montant ttc	budget		
Muguet	59 000,00 €	59 000,00 €	2025	2 933,76 €	3 520,51 €	2024	36 183,20 €	43 419,84 €	2025								
Mésanges				22 383,78 €	26 656,14 €	2025	22 649,00 €	27 179,52 €	2025								
Pervenches										920,00 €	1 104,00 €	2025					
Biches	68 100,00 €	68 100,00 €	2025	33 883,77 €	40 883,77 €	2025	30,61 / 14,13	36,61 / 14,13									
Ajoncs							10,16 / 14,13	10,16 / 14,13									
Vignes							11 677,20 €	14 012,64 €	2025								
Crocus							14 719,90 €	17 663,88 €	2025								
Pie				977,92 €	1 173,50 €	2024	32 458,00 €	38 949,60 €	2025	67 720,50 €	81 264,60 €	2025					
Bouleaux	109 469,00 €	109 469,00 €	2024				16 178,60 €	19 414,32 €	2025								
Primevères				59 212,00 €	71 054,40 €	2023											
Cèpes																	
Tulipes				3 572,00 €	4 286,42 €	2025				2 756,38 €	3 307,66 €	2024					
Ecreuils																	
Faisans	96 731,00 €	96 731,00 €	2024				16 941,00 €	20 329,20 €	2023								
Genêts d'Or																	
Bouton d'or	A 100% fin									25 450,00 €	30 540,00 €	2024					
Fougères				1 466,88 €	1 760,26 €	2024											
Pins							2 270,00 €	2 724,00 €	2023								
Pâquerettes				2 444,80 €	2 933,76 €	2024	A 100% fin										
Pinçons				1 955,84 €	2 347,01 €	2024	A 100% fin										
Glycines				3 422,72 €	4 107,26 €	2024	A 100% fin										
Bleuets				3 911,68 €	4 694,02 €	2024	A 100% fin										
Mimosas				3 422,72 €	4 107,26 €	2024	A 100% fin										
Bruyères				2 933,76 €	3 520,51 €	2024											
salle po				2 444,80 €	2 933,76 €	2024											
Coquelicots				2 444,80 €	2 933,76 €	2024	A 100% fin			2 160,00 €	2 592,00 €	2025					
budget 2023				59 212,00 €	71 054,40 €		19 211,00 €	23 053,20 €									
budget 2024	206 200,00 €	206 200,00 €		30 804,48 €	36 965,38 €					28 206,38 €	33 847,66 €						
budget 2025	127 100,00 €	127 100,00 €		59 837,55 €	72 028,33 €		133 865,90 €	160 639,80 €		68 640,50 €	82 368,60 €						

6.3. Questions diverses.

➤ Question de Madame Laurence Watteau : que signifient les acronymes : AMI, OMR, IEN... ?
 Monsieur le Maire propose aux élus de télécharger une application gratuite appelée « le memento des élus ». On y retrouve beaucoup d'acronymes.

AMI signifie Appel à Manifestation d'Intérêt ; OMR : Ordures Ménagères Résiduelles ; IEN : Inspectrice de l'Education Nationale.

Madame Laurence Watteau souligne la réactivité des services techniques suite à une demande.

Séance levée à 21h42

La secrétaire de séance,

Véronique CORMIER

Le Maire,

Stéphane FOUCHARD

